



## L'avenir du service postal et des emplois qui y sont liés

Plus que jamais, les travailleurs et travailleuses des postes doivent faire face à d'importants défis, qui sont liés à leur travail et à leur employeur. Le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un « Examen stratégique » des services postaux. Le comité chargé de l'Examen se penchera sur tous les aspects du service postal, depuis le prix des timbres, les normes de service, le niveau de

service et même le « privilège exclusif » sur la poste-lettres qui permet à Postes Canada de réaliser des revenus suffisants pour payer nos salaires et offrir des services à la population. Pendant ce temps, la direction de Postes Canada fonce droit devant en achetant pour près de deux milliards de dollars des machines qui élimineront des emplois et modifieront la nature de notre travail, en

particulier le travail des factrices et facteurs et des FFRS.

Ce sont-là deux grandes initiatives qui se produisent en même temps. L'une provient d'un gouvernement conservateur qui déteste les services publics et l'autre d'une direction postale qui mesure son succès à la taille de ses profits et au nombre d'emplois abolis. Y a-t-il un lien entre les deux?

Absolument, selon Moya Greene, présidente de Postes Canada. M<sup>me</sup> Greene l'a dit dès le début : les nouvelles machines de tri séquentiel sont nécessaires pour réduire les coûts si Postes Canada veut survivre dans un cadre dérè-

glementé où elle devra livrer concurrence aux entreprises du secteur privé.

Postes Canada est peut-être prête à accepter la déréglementation comme étant inévitable, mais ce n'est certainement pas le cas du STTP. Tout comme le STTP n'est pas prêt à accepter que la direction de Postes Canada élimine des milliers d'emplois en installant du nouvel équipement. En ce moment, le STTP travaille avec le mouvement syndical et ses alliés des collectivités de l'ensemble du pays pour empêcher la déréglementation de Postes Canada. Le bureau national, la région des Prairies et la section locale de Winnipeg ont tenu des réunions de consultation avec Postes Canada pour exiger que le nouvel équipement et les nouvelles méthodes de travail soient sains, sécuritaires et sans danger pour l'environnement.

Pour remporter cette bataille, le Syndicat a besoin de l'appui actif de membres informés et déterminés. Ce numéro spécial de *Perspective* fait partie du processus visant à vous tenir informés. Vous pouvez aussi lire les bulletins et visiter notre site Web au [www.sttp.ca](http://www.sttp.ca), où vous trouverez de l'information à jour sur la poste moderne et l'Examen stratégique. Tenez-vous au courant. Participez aux campagnes du Syndicat. Ensemble, nous ferons la différence.



Postes Canada a mis à l'essai, à Toronto, le prototype des nouveaux conteneurs sur une machine à trier les grands objets plats.

## Qu'est-ce que la poste moderne?

**La poste moderne est un plan de réorganisation draconienne du service postal qui aura des répercussions profondes sur chaque travailleuse et travailleur des postes.**

En novembre 2007, Postes Canada a annoncé des dépenses en capital de 1,9 milliard de dollars pour de nouveaux établissements, véhicules et matériel de tri. Cet investissement transformera le travail des travailleuses et travailleurs des postes pour de nombreuses années à venir. Postes Canada soutient que ces changements vont améliorer son efficacité et rendre ses opérations plus sécuritaires et écologiques.

Le STTP craint pour sa part que la poste moderne ne donne lieu à une réduction spectaculaire du nombre de travailleurs et travailleuses, à une augmentation de la charge de travail de ceux qui restent et à un nombre accru de blessures.

L'objectif du plan de modernisation n'est pas d'améliorer les services postaux dont bénéficient les résidents des collectivités éloignées ni la population en général, mais plutôt de répondre aux besoins des grands expéditeurs de courrier.

Le STTP est heureux que Postes Canada veuille améliorer les services offerts aux grands expéditeurs de courrier, mais il ne croit pas qu'ils devraient être les seuls à bénéficier de la modernisation du service postal.

La population doit elle aussi en bénéficier. Le STTP veut que Postes Canada rehausse les services offerts à tous les usagers postaux peu importe leur lieu de résidence et le nombre de lettres qu'ils expédient.

Le STTP tient aussi à ce que les travailleuses et travailleurs des postes obtiennent leur juste part des avantages du plan de modernisation. Nous avons indiqué à Postes Canada que nous allions nous opposer farouchement aux pertes d'emplois prévues découlant d'une hausse de productivité. Nous lui avons dit d'atténuer les pertes d'emplois en récupérant à l'interne le travail sous-traité, en procédant à l'expansion du service

et en augmentant le nombre de centres de traitement des colis. Nous avons dit à Postes Canada de maximiser le nombre de postes de jour.

Nous l'avons aussi averti de ne surtout pas envisager de sous-traiter la maintenance du matériel de nouvelle génération. Nous avons fait valoir que nos membres des services techniques devaient accomplir ce travail, de même que l'entretien des futures installations et celle des véhicules dans le cadre d'une motorisation accrue.

De plus, nous avons dit à Postes Canada qu'elle devait, avant d'acheter du nouveau matériel, nous fournir toutes les études sur la santé et la sécurité menées sur ce matériel, toutes les études portant sur les conséquences du tri séquentiel sur la santé et la sécurité des facteurs et factrices et l'évaluation ergonomique de tout nouveau matériel.

### Principaux éléments de la poste moderne

Le plan de modernisation prévoit la construction de nouveaux établissements et la mise sur pied de nouvelles méthodes de tri et de traitement du courrier à Winnipeg, à Vancouver et à Toronto, pour commencer.

Une des pièces maîtresses du programme d'automatisation de la poste moderne est le nouveau modèle de livraison visant les factrices et facteurs, les FFRS et les courriers des services postaux (CSP) :

- 80 % des itinéraires de factrices et facteurs dans les principaux centres urbains seront motorisés et environ 35 % de tous les itinéraires des FFRS seront touchés.
- Environ 90 % des lettres seront triées mécaniquement selon le trajet de livraison.
- Deux ou trois factrices et facteurs utiliseront un même

casier A-62 sur des quarts de travail différents pour trier le reste des lettres, les objets plats et les paquets.

### La poste moderne constitue un changement technologique

Reconnaissant que son plan de modernisation constitue un changement technologique, Postes Canada a remis au Syndicat l'avis prévu à l'article 29 de la convention collective de l'unité de l'exploitation postale urbaine.

Le STTP est conscient que la poste moderne constitue le plus important changement technologique de son histoire.

Nous nous réunissons régulièrement avec Postes Canada pour discuter de la poste moderne et exiger toute l'information relative à la transformation du traitement et de la livraison du courrier.

CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION N° 40064660  
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE  
NON DISTRIBUTABLE AU CANADA AU :  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET  
TRAVAILLEUSES DES POSTES  
377, RUE BANK  
OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3

# Nos droits aux termes de l'article 29

Les travailleuses et travailleurs bénéficient de solides protections en matière de changements technologiques. En ce qui concerne les membres de l'unité urbaine, ces protections sont énoncées à l'article 29 de la convention collective de l'unité de l'exploitation postale urbaine. Dans le cas des membres factrices et facteurs ruraux et suburbains, ces protections sont énoncées dans le Code canadien du travail.

L'article 29 de la convention collective de l'unité urbaine renferme les meilleures dispositions contractuelles en matière de changements technologiques en Amérique du Nord, voire même dans le monde entier.

Il est important de retenir que les dispositions de la convention collective de l'unité urbaine visent les changements aux méthodes de travail, que ces changements découlent ou non de l'introduction de nouveau matériel.

Dans le cas du projet de Poste moderne de la Société, Postes Canada a reconnu que cette initiative correspond à la définition d'un changement technologique.

## Les dispositions en matière de changement technologique :

En matière de changements technologiques, l'article 29 de

la convention collective de l'exploitation postale urbaine prévoit un mécanisme qui comporte l'envoi d'un avis de changements technologiques, la communication de renseignements relatifs à ces changements, la tenue de consultations à ce sujet et, en dernier lieu, une marche à suivre en cas de différends.

### Effets défavorables :

La clause 29.02 exige l'élimination de tous les effets défavorables résultant de la mise en œuvre de changements technologiques.

### Avis :

Lorsque Postes Canada envisage d'introduire un changement technologique, elle doit en informer le Syndicat le plus longtemps possible à l'avance et mettre à jour les renseignements au fur et à mesure que des faits nouveaux se produisent [alinéa 29.03 a)]. La Société doit aussi remettre au Syndicat une description détaillée du projet, dans laquelle elle doit dévoiler tous les effets et répercussions prévisibles sur les employées et employés, au moins 120 jours civils avant l'introduction du changement technologique [alinéa 29.03 b)].

Le Syndicat a reçu de Postes Canada un avis selon l'alinéa

29.03 a) au sujet des changements technologiques associés au projet de modernisation, mais il n'a toujours pas reçu l'avis prévu à l'alinéa 29.03 b).

### Renseignements :

Postes Canada doit fournir au Syndicat des renseignements sur :

- le genre de changement;
- la date à laquelle la Société se propose d'effectuer ce changement;
- les employées ou employés qui risquent d'être touchés par le changement ainsi que leur nombre approximatif et leur lieu de travail;
- les répercussions que le changement aura probablement sur les conditions de travail et d'emploi des employées et des employés touchés;
- tous les autres renseignements pertinents relatifs aux répercussions prévues sur les employées et employés.

### Rencontres syndicales-patronales :

Lorsqu'un avis de changement technologique est remis, les parties doivent se réunir dans les 15 jours civils suivants et tenir des consultations significatives en vue d'en arriver à une entente sur les solutions à apporter.

Le Syndicat tient régulièrement des réunions avec Postes Canada dans le cadre desquelles il insiste pour que l'employeur lui fournisse le plus d'information possible et veille à l'élimination des effets néfastes des changements.

### Différends :

Lorsque les parties ne parviennent pas à une entente dans les 45 jours civils suivant la réception de l'avis de changement technologique, les questions en litige sont confiées à un arbitre. Le STTP a déjà déposé un grief au sujet du projet de modernisation de Postes Canada.

Droit de déposer un grief et droit à l'arbitrage : Toute entente intervenue entre les parties aux termes de l'article 29 ou toute décision rendue par un arbitre a la même valeur que les dispositions de la convention collective et est assujettie à la procédure de règlement des griefs.

### Protections dont bénéficient les employées et employés :

L'employeur convient des protections suivantes pour les employées et employés :

- sécurité d'emploi garantie;
- classe d'emplois garantie — une employée ou un employé conserve sa classe d'emplois et l'échelle de traitement

correspondante, et ce, même si elle ou il est réaffecté à d'autres fonctions;

- traitement et avantages sociaux garantis;
- recyclage pour les employées et employés réaffectés ou reclassés;
- déménagement selon les dispositions de l'article 53;
- déplacement — l'employée ou l'employé est tenu de changer de lieu de travail de façon permanente a droit à une indemnité de 200 \$ ou de 400 \$, selon la distance entre sa résidence et son nouveau lieu de travail.

Le STTP n'en est certes pas à sa première expérience en matière de changements technologiques, et le projet de modernisation ne sera probablement pas sa dernière. Nous devons nous tenir au courant et travailler ensemble pour veiller à l'élimination de tous les effets défavorables et obtenir à l'intention des travailleuses et travailleurs des postes la part des avantages du projet de modernisation qui leur revient.

## Changements importants à l'horizon pour les factrices et facteurs urbains, ruraux et suburbains selon Postes Canada

Postes Canada entend apporter des changements importants visant les factrices et facteurs urbains ainsi que les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS), à commencer par Winnipeg, en 2010. La Société a récemment informé le STTP qu'elle était en train d'élaborer un nouveau modèle de livraison pour le travail externe.

### Mécanisation du travail des factrices et facteurs urbains et des FFRS

Ce nouveau modèle de livraison comporte trois composantes clés :

- Le recours à des machines pour effectuer le tri séquentiel des lettres (triées en fonction de l'adresse et dans l'ordre de livraison);
- L'assemblage des envois sans adresse;
- La motorisation de 80 à 85 % des itinéraires de factrices et facteurs dans les principaux centres urbains.

Le nouveau modèle sera tout d'abord mis en place à Winnipeg, lorsque le nouvel établissement postal de cette ville ouvrira ses portes en 2010. Postes Canada espère mettre le modèle en œuvre dans d'autres établissements mécanisés d'ici la fin de 2012.

Postes Canada vise à ce que 90 % du tri séquentiel des lettres soit effectué par des machines. Les articles plats, les paquets et les autres articles qui ne peuvent pas être traités par des machines seront triés au moyen des casiers A-62, soit par les factrices et facteurs responsables de leur livraison, soit par les achemineurs et achemeuses. Deux ou trois itinéraires



Inspection, par le Syndicat, d'un prototype au siège social de Postes Canada.

partageront le même casier A-62. Les factrices et facteurs utilisant le même casier effectueront le tri de leur courrier durant des quarts de travail différents. Les bandes des casiers pourraient être remplacées par des bandes d'affichage électronique (DEL), qui pourront être modifiées en fonction de chaque itinéraire utilisant le casier de tri.

Au moment d'être remis aux titulaires d'itinéraires, les ensembles d'envois sans adresse seront déjà assemblés en liasses pour la livraison.

Pendant la livraison du courrier, les facteurs et factrices devront grouper les différentes liasses de courrier, c'est-à-dire les articles triés à la main et le courrier trié à la machine, ainsi qu'une liasse d'envois sans adresse. Postes Canada n'a pas encore expliqué au STTP de quelle manière ce travail sera effectué. Le Syndicat craint beaucoup que cette façon de procéder n'entraîne une augmentation du nombre de blessures.

La majorité des itinéraires de factrices et facteurs seront motorisés. Seuls quelques itinéraires à pied seront main-

tenus dans les secteurs à haute densité, habituellement les centres-villes. Les factrices et facteurs motorisés assureront la livraison de tous les articles dans leur secteur de livraison, y compris les colis. Les courriers des services postaux (CSP) con-

tinueront de livrer les colis dans les secteurs où le courrier est livré à pied.

### Perte d'emplois et augmentation du temps de livraison

Selon ce que nous savons jusqu'à maintenant au sujet des changements proposés par Postes Canada, l'itinéraire moyen de facteur et factrice perdra jusqu'à une heure de travail interne. Un poste de facteur et factrice sur huit pourrait être éliminé. La majorité des postes de CSP seront supprimés. Les membres qui continueront d'occuper un poste de factrice ou facteur passeront beaucoup plus de temps à livrer le courrier. Nous savons que les FFRS des régions suburbaines situées à proximité des principaux établissements de traitement du courrier seront

touchés par le tri séquentiel mécanisé, mais nous ignorons exactement l'importance de l'impact qu'auront les changements proposés sur ces travailleuses et travailleurs. Une réduction du temps de tri entraînera fort probablement une perte d'emplois ou une réduction de la rémunération.

Aux États-Unis, le tri séquentiel mécanisé est en place depuis plus de 15 ans. La mise en œuvre de cette nouvelle technologie a occasionné de nombreux problèmes, surtout sous la forme de courrier mal trié ou mal classé. Il y a également eu une augmentation importante du nombre d'accidents du travail, en partie parce que les factrices et facteurs doivent manier deux ou trois liasses de courrier durant la livraison.

## PERSPECTIVE STTP

Perspective est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa, (Ontario) K2P 1Y3. Tél. : (613) 236-7238 Téléc. : (613) 563-7861 www.cupw-sttp.org

Écrivez-nous. Envoyez vos commentaires par courriel à la rédaction, à : commentaires@cupw-sttp.org

Rédacteur en chef : G. Floresco

Production et traduction : A. Boulet, C. Drouin, G. Laflamme, B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévost

### Adjointes et adjoints à la rédaction :

P. Arbour, G. Bossenberry, L. Bue, G. Kuehnbaum, D. Laflaur, D. Lemelin

### Collaborateurs et collaboratrices :

Geoff Bickerton, Jim Crowell, Cindi Foreman, Evert Hoogers, John Macdonald, Colin Mackenzie, Marion Pollack, Sarah Ryan, Kathie Steinhoff

### Affiliations :

- Association canadienne de la presse syndicale
- Congrès du travail du Canada
- Internationale des compétences et des services - UNI
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)



sttp.cupw

CUPE-SCFP 1979



## POLITIQUE ÉDITORIALE

Votre opinion nous intéresse. Perspective publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :

- comptent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;
- ne dérogent pas à la politique du STTP contre la discrimination à l'endroit des femmes, des ethnies visibles, des gais, des lesbiennes, des personnes bisexuelles et des personnes transgenres, des personnes ayant des limitations fonctionnelles ou à sa politique sur les principes du Syndicat;
- soient dactylographiées ou écrites lisiblement;
- incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

Perspective publiera des lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

Perspective communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose un problème.

Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télécopieur et par courrier électronique.

# La poste moderne et les travailleurs et travailleuses internes

La poste moderne aura des répercussions majeures sur la vie des travailleurs et travailleuses du groupe 1 (commis, manieurs et manieuses, expéditeurs et expéditrices).

## Effectifs

Dans bon nombre de ses lieux de travail, Postes Canada supprime actuellement des postes du groupe 1. Résultat : il n'y a pas assez de travailleurs et travailleuses pour traiter le courrier et veiller au respect des normes de service qui s'appliquent lorsque les charges de travail et les absences sont prévisibles. À bien des égards, il s'agit d'une préparation à la mise en place de la poste moderne.

Postes Canada prévoit qu'environ le tiers de ses employés et employés prendront leur retraite au cours des dix prochaines années. La poste moderne est conçue pour tirer profit de cette « attrition naturelle ».

Postes Canada ne veut pas embaucher un grand nombre de travailleurs et travailleuses pour remplacer ceux et celles qui partent à la retraite. Le nouvel équipement et les processus liés à la poste moderne exigeront moins de travailleurs et travailleuses qu'il en faut à l'heure actuelle.

Les dispositions de l'article 13 de la convention collective de l'unité de l'exploitation urbaine permettent aux travailleurs et travailleuses de faire valoir leur ancienneté pour obtenir une mutation dans un même lieu de travail, vers une autre classe d'emplois ou un autre lieu de travail. Les projets de réduction des effectifs de Postes Canada diminueront du même coup les possibilités d'obtention d'un poste vacant.

La poste moderne aura sans doute pour effet de faire augmenter le travail de soir et de nuit. Un aspect important de la poste moderne est le tri séquentiel de la poste-lettres des itinéraires de factrice et facteur. Le nouvel équipement permettra de trier le courrier en fonction du trajet de livraison. Postes Canada ne voudra pas que le tri séquentiel se fasse durant le quart de jour. Il y a donc de fortes chances que ce travail s'effectue durant les quarts de soir et de nuit.



## Diminution du nombre de chariots élévateurs à fourches et de leurs opérateurs et opératrices

Dans le cadre de la poste moderne, Postes Canada prévoit aussi remplacer les monoteneurs par du matériel roulant. Ainsi, l'équipement motorisé sera moins utilisé pour déplacer les monoteneurs d'un lieu à un autre. Les travailleurs et travailleuses devront plutôt pousser ce matériel roulant pour le déplacer d'un lieu à un autre.

Postes Canada a déjà informé le STTP que les chariots élévateurs ne seront nécessaires que sur les quais.

Cette décision aura deux répercussions majeures. La première se traduira par une diminution du nombre d'employées et employés PO 5. La deuxième se traduira par une hausse du nombre d'accidents du travail puisque les travailleurs et travailleuses devront effectuer un nombre accru de mouvements de poussée et de traction.

## La poste moderne risque de causer un nombre accru d'accidents du travail

Postes Canada est un lieu de travail dangereux. Les statistiques indiquent que chaque année, au moins une employée ou un employé sur six de l'unité de l'exploitation postale risque de subir un accident du travail.

Le nouvel équipement de la poste moderne obligera les travailleurs et travailleuses à soulever un nombre accru de conteneurs de courrier. Il y aura probablement une augmentation des risques de blessures au dos, de même que de foulures, d'entorses et de déchirures musculaires.

À Postes Canada et dans d'autres lieux de travail, les blessures causées par des microtraumatismes répétés ont pris des proportions épidémiques. De plus en plus de travailleurs et travailleuses souffrent de bursite, de syndrome du tunnel carpien et de tendinite. Diverses commissions d'indemnisation des travailleuses et travailleurs accidentés ont inscrit les positions malaisées, la répétition des gestes et le manque de variété des tâches à accomplir sur leur liste de facteurs de risques de blessures causées par des microtraumatismes répétés. Le STTP se dit inquiet parce que le plan de poste moderne de Postes Canada ne prévoit aucune solution ergonomique adéquate pour prévenir les blessures causées par des microtraumatismes répétés.

## Le STTP tente d'éliminer les effets néfastes de la poste moderne

La poste moderne aura des répercussions sur les travailleurs et travailleuses internes de bien des façons. Voilà pourquoi le Syndicat déploie beaucoup d'efforts à cerner et à contrer ces effets négatifs avant la mise en opération de la poste moderne. Le Syndicat croit aussi que les employées et employés devraient bénéficier des avantages de la nouvelle technologie en ayant de meilleures conditions de travail.

# La poste moderne et les emplois des groupes 3 et 4

Le plan de modernisation risque fort d'entraîner l'élimination d'emplois au sein des groupes 3 et 4, surtout dans le domaine de la maintenance du matériel. Toutefois, l'entretien des véhicules et des immeubles offrent de nouvelles possibilités d'emplois pour ces mêmes groupes.

Ce qui arrivera dépend en grande partie de la décision de Postes Canada de garder le travail de maintenance à l'interne ou de le sous-traiter. Jusqu'à présent, elle ne nous a pas exprimé ses intentions. Le Syndicat lui a indiqué très clairement qu'il tenait à ce que tout le travail de maintenance - du matériel, des immeubles et des véhicules - se fasse à l'interne. Il a ajouté qu'il était prêt à soutenir toute formation nécessaire au moyen d'un projet mené selon l'annexe « T » de la convention collective de l'unité urbaine.

Néanmoins, il pourrait y avoir des pertes d'emplois même si la maintenance du matériel se fait à l'interne, car les nouvelles machines auront sans doute moins besoin de travaux de maintenance que les machines actuelles. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit dans le passé lorsque de nouvelles machines ont été installées.

Les pertes d'emplois dans le domaine de la maintenance du matériel pourraient cependant être atténuées par la création d'emplois pour l'entretien des immeubles et des véhicules.

Le plan de modernisation prévoit la construction de nouveaux établissements postaux, à Winnipeg et à Vancouver, et des rénovations majeures au centre principal d'acheminement de Mississauga, en banlieue de Toronto. D'autres rénovations, et peut-être aussi la construction de nouvelles installations, suivront au fil de la mise en œuvre du plan de modernisation.



Groupe des finissants et finissantes du programme de formation des apprentis de l'annexe « T », au collège George Brown, à Toronto, en mai 2007.

Lors des réunions de consultation aux termes de l'article 29 et de l'annexe « T », le Syndicat a répété maintes fois à l'employeur qu'il tient à ce que ses membres assurent l'entretien des nouvelles installations. Postes Canada confie actuellement l'entretien des immeubles à Profac et à BLJC. L'annexe « T » de la convention collective prévoit toutefois la tenue d'un projet obligatoire d'entretien d'immeubles. Nous avons fait valoir à Postes Canada que si elle confie l'entretien des nouvelles installations aux membres du STTP, elle pourrait atténuer les pertes d'emplois découlant de son

plan de modernisation tout en satisfaisant à ses obligations contractuelles aux termes de l'annexe « T ».

Et qu'en est-il de l'entretien des véhicules? Le plan de modernisation prévoit l'ajout de 4 500 nouveaux véhicules, faisant presque doubler le parc automobile de Postes Canada. La Société prévoit émettre le premier appel d'offres, visant l'entretien de 2 000 à 3 000 véhicules, en janvier 2009. Ces nouveaux véhicules devraient aussi offrir des possibilités d'emplois, mais l'employeur garde le silence sur ses intentions.

# Effets du tri séquentiel du courrier aux États-Unis : perte d'emplois et accidents du travail

Aux États-Unis, la mise en place du tri séquentiel du courrier selon le point de livraison a eu lieu en 1993. Il est important de prendre connaissance de l'expérience du service postal des États-Unis en la matière pour éviter de répéter les mêmes erreurs commises par une direction qui a fait preuve d'arrogance et pour qui la technologie était censée être une panacée.

Dès le départ, la mise en place du tri séquentiel a été un fiasco. Déterminée à dégager d'énormes profits de l'automatisation, la direction du service postal des États-Unis a réorganisé les itinéraires et réduit le nombre de postes de facteurs et factrices, persuadée que le tri séquentiel selon le point de livraison serait un succès. Mais le succès ne s'est pas pointé. Le pourcentage du courrier trié correctement était de loin inférieur à ce qui avait été prévu. Parmi le courrier trié de façon séquentielle, le nombre d'envois mal classés était beaucoup plus important que prévu. Résultat : les facteurs et factrices devaient trier plus de courrier que prévu dans leur lieu de travail. Lors du parcours de leur itinéraire, les facteurs et factrices devaient passer plus de temps qu'avant à remettre le courrier mal trié dans l'ordre. Les accidents du travail ont augmenté de façon draconienne, car la charge de travail des facteurs et factrices s'est accrue, la durée de leur itinéraire s'est prolongée et ils ont dû faire face aux problèmes causés par la liasse de courrier supplémentaire.

## Effectifs et volumes de courrier

L'examen des changements quant aux effectifs, aux volumes de courrier et aux points de remise permet de constater les répercussions qu'a eues le tri séquentiel sur les emplois. Entre 1993 et 2007, les volumes annuels de courrier livré par le service postal des États-Unis sont passés de 166 milliards à 222 milliards d'envois, soit une hausse de 27,5 %. Le nombre de points de remise desservis par les facteurs et factrices en milieu urbain a connu une augmentation de plus de 7 %. Malgré tout, le nombre de facteurs et factrices en milieu urbain a diminué de 0,4 %.

## Accidents du travail

Le nombre d'accidents du travail chez les facteurs et factrices a augmenté de façon spectaculaire à la suite de la mise en place du tri séquentiel. Au cours des cinq ans qui ont précédé cette mise en place, soit de 1988 à 1992, le nombre annuel moyen d'accidents chez ces travailleurs et travailleuses était de 13,8 par tranche de 100 employées et employés à plein temps. Au cours des cinq ans qui ont suivi la mise en place du tri séquentiel, le nombre moyen d'accidents du travail s'est chiffré à 16,7 par tranche de 100 employées et employés à plein temps. Le taux d'accidents du travail a subi une hausse de 21 %.

## Constat du General Accounting Office des États-Unis

En 1998, le General Accounting Office (GAO) des États-Unis a mené une vaste enquête sur la mise en œuvre du tri séquentiel par le service postal des États-Unis. Il a découvert que la direction du service postal avait eu des attentes beaucoup trop grandes relativement au tri séquentiel. Le GAO a constaté que la mise en œuvre du tri séquentiel avait connu tellement de retards et de problèmes que dès 1994, la direction du service postal avait repoussé l'échéance des travaux de 1995 à 1997. Malgré ce report, les difficultés rencontrées ont été énormes. Le GAO a relevé qu'en octobre 1997, soit quatre ans après le début de la mise en place du tri séquentiel, la direction du service postal avait constaté que les facteurs et factrices recevaient entre 50 % et 59 % des lettres en ordre séquentiel, alors qu'elle croyait que ce pourcentage se situerait entre 70 % et 85 %. En 1994, les problèmes causés par la mise en place du tri séquentiel se sont reflétés dans les effectifs du groupe des facteurs et factrices. En effet, le GAO a constaté que malgré ce qu'avait prévu la direction du service postal, soit une diminution du nombre d'heures rémunérées pour les facteurs et factrices dès la mise en place du tri séquentiel, c'est exactement le contraire qui s'était produit. À preuve, en 1994, le nombre d'heures de travail effectuées par les facteurs et factrices avait augmenté de 5,6 millions d'heures, alors que la direction avait prévu un budget fondé sur une réduction



Ce n'est qu'une fois arrivé au point de remise que le facteur voit si l'adresse indiquée sur son courrier est la bonne ou la mauvaise!

de 1,8 million d'heures. En outre, le GAO a constaté que les économies réalisées en raison de la diminution du tri manuel avaient été en partie annulées par les heures supplémentaires qu'avaient dû travailler les facteurs et factrices pour manipuler, durant la livraison, le courrier issu du tri séquentiel. Qui plus est, le GAO a estimé que pour chaque heure de tri « économisée », il avait fallu prolonger de 20 minutes la livraison en raison de la manipulation du courrier issu du tri séquentiel. Il a de plus indiqué que ses observations et ses discussions avec les facteurs et factrices avaient confirmé les propos soutenus par l'association nationale des facteurs et factrices des États-Unis (NALC) selon lesquels les facteurs et factrices travaillant en milieu urbain devaient livrer du courrier issu du tri séquentiel sans l'avoir trié manuellement ni inspecté et que cette situation avait nui au service à la clientèle, puisque les facteurs et factrices devaient, durant la livraison, mettre de côté les lettres mal triées puis les ramener à leur lieu de travail à la fin de la journée.

## Opinion de l'association nationale des facteurs et factrices des États-Unis

La NALC estime que la direction du service postal des États-Unis a mal géré la mise en œuvre du tri séquentiel. La NALC a fourni des statistiques significatives et des preuves officielles à propos des problèmes en matière de santé et de sécurité découlant du tri séquentiel. Elle a soulevé le fait que les données fournies par la direction du service postal étaient habituellement erronées et présentées à son avantage. Elle a aussi fait remarquer que la direction du service postal avait été reconnue coupable de nombreuses infractions à la convention collective durant la période de mise en œuvre du tri séquentiel.

## Tri séquentiel : des leçons à tirer de l'expérience du service postal des États-Unis

En 1993, le service postal des États-Unis a mis en œuvre le tri séquentiel du courrier. D'importantes leçons peuvent en être tirées.

- Tout est toujours en retard. L'horaire du tri séquentiel est constamment repoussé. De plus, il a fallu beaucoup plus de temps que prévu pour atteindre les normes de rendement promises par les fabricants de l'équipement de tri.
- La direction du service postal des États-Unis a exagéré les avantages de l'automatisation. Au départ, elle avait estimé que le tri séquentiel permettrait de réduire de deux heures en moyenne le temps nécessaire au tri du courrier d'un itinéraire. Elle a par la suite diminué ses attentes à 80 minutes par jour, soit une réduction du temps de tri de 33 %.
- La direction a sous-estimé le temps supplémentaire requis pour manipuler, pendant la livraison, le courrier trié de façon séquentielle. La livraison du courrier ainsi trié prenait 27 minutes de plus qu'auparavant.
- Il faut quantifier le temps supplémentaire dont les factrices et facteurs ont besoin en fin de journée, dans leur lieu de travail, pour traiter les envois mal classés ou mal triés.
- Il faut accorder la priorité à la santé et à la sécurité. Aux États-Unis, la direction du service postal a refusé de reconnaître les répercussions sur la santé et la sécurité d'une livraison prolongée et les difficultés que pose la manipulation de liasses supplémentaires de courrier. Il y a donc eu augmentation du nombre d'accidents du travail.
- Le service à la population en souffre. Dans un système de tri séquentiel, il n'y a que la factrice ou le facteur qui lit l'adresse, et ce, uniquement une fois arrivé au point de remise, pas avant. Par conséquent, les lettres ne peuvent pas être réacheminées avant l'étape de la livraison et les risques de livraison à une adresse erronée augmentent.

# Qu'est-ce que l'Examen stratégique?

**La menace de la déréglementation des services postaux a refait surface le 21 avril dernier, date à laquelle le gouvernement Harper a annoncé la tenue de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.**

L'Examen portera sur la question du privilège exclusif dont dispose Postes Canada sur la livraison de la poste-lettres. Il déterminera aussi quels services postaux la Société canadienne des postes sera tenue d'assurer.

L'Examen jouera un rôle déterminant dans l'avenir de Postes Canada. Il aura aussi des répercussions sur l'emploi de chaque travailleuse et travailleur des postes.

Postes Canada bénéficie actuellement d'un privilège exclusif sur la poste-lettres, grâce auquel elle est en mesure d'offrir des services dans chaque région du pays.

Si l'Examen stratégique recommande d'affaiblir ou d'abolir ce privilège (déréglementation), les entreprises privées pourront livrer le courrier dans les régions urbaines densément peuplées.

La déréglementation des services postaux permettra aux entreprises privées de rafler les parties les plus rentables de Postes Canada, qui aura alors moins d'argent pour desservir les petites collectivités et les régions éloignées. De plus, le

traitement et la livraison du courrier exigeront de moins en moins d'effectifs.

L'Examen stratégique sera réalisé par un comité consul-

## L'Examen jouera un rôle déterminant dans l'avenir de Postes Canada.

tatif formé de trois membres à temps partiel que le ministre responsable de la Société canadienne des postes, Lawrence Cannon, a lui-même choisis. Il s'agit de Robert Campbell, Nicole Beaudoin et Daniel Bader.

Le comité de l'Examen stratégique dispose de très peu de temps pour consulter les principaux intervenants, entendre les mémoires, recevoir et lire les commentaires expédiés par la poste ou le Web et préparer son rapport. Le comité doit présenter un rapport d'étape au ministre Cannon d'ici le 30 septembre prochain et son rapport final d'ici le 31 décembre.

Cet échéancier serré rendra difficile l'étude de l'ensemble des questions complexes qui se posent et entravera la capacité des citoyens ordinaires de faire des présentations au comité.

Les recommandations finales du comité de l'Examen stratégique seront ensuite examinées et débattues par le

Cabinet fédéral et le Parlement.

Les enjeux de cet examen sont très importants pour les travailleuses et travailleurs des postes. Nous voulons continuer d'assurer un service abordable de qualité dans toutes les régions du pays, mais le rapport du comité de l'Examen et les politiques du gouvernement fédéral conservateur risquent de compromettre nos efforts.

Le gouvernement conservateur étant un ardent défenseur de la privatisation et de la déréglementation, nous devons travailler fort pour assurer la survie du service postal public.

## Déréglementation de la poste ailleurs dans le monde

**L'expérience de la déréglementation de la poste dans d'autres pays nourrit les craintes du Syndicat à propos des conséquences de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.**

Jusqu'à maintenant, très peu de pays ont procédé à une déréglementation complète de leur service postal public en éliminant le privilège exclusif, ou monopole, sur la poste-lettres. Ces pays sont la Suède, la Nouvelle-Zélande, la Finlande, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les résultats qui en ont découlé ne sont pas très bons.

Plus tôt cette année, un examen indépendant du secteur postal déréglementé du Royaume-Uni a permis de constater que « les petites entreprises et les particuliers ne tirent aucun avantage significatif de la libéralisation de la poste ».

En général, une déréglementation complète se traduit par une diminution du nombre d'emplois et des services et par une hausse des tarifs postaux pour les particuliers et les petites entreprises.

Peu de pays ont complètement déréglementé leur service postal public, mais tous les pays membres de l'Union européenne prévoient le faire d'ici 2011, à l'exception de 11 États membres, qui auront jusqu'à la fin de 2012 pour s'y conformer.

Après la déréglementation complète du service postal public des pays membres de l'Union européenne, il faudra probablement de cinq à dix ans pour que les gens se rendent compte de toutes les conséquences qu'elle aura entraînées. Certains concurrents et certains médias aiment souligner le fait que la déréglementation s'est révélée un succès dans certains pays, mais ceux qu'ils citent habituellement ne sont pas des pays dont le service postal public a été complètement déréglementé. Bien des gens ne semblent pas comprendre ou vouloir comprendre que le véritable impact de la déréglementation se produit au moment où un gouvernement déréglemente la poste-

lettres de moins de 50 grammes. Charlie McCreevy, de la Commission européenne chargée du marché intérieur, déclarait récemment que la poste-lettres de moins de 50 grammes représentait 72 % du volume total de la poste-lettres, dont la valeur est estimée à environ 77,8 milliards \$CAN.

À bien des égards, il serait logique que notre gouvernement prenne le temps d'évaluer ce qui se passe en Europe et ailleurs avant d'envisager la déréglementation de Postes

Canada. Il n'existe à l'heure actuelle aucun besoin urgent de procéder à un changement aussi radical. En fait, en Amérique du Nord, il n'existe aucun consensus quant à la déréglementation du service postal. Le document du STTP intitulé *L'Amérique du Nord se prépare-t-elle à déréglementer le service postal public?* explique en détails ce sujet. Ce document sera posté aux sections locales d'ici peu et sera affiché dans le site Web du Syndicat.

### Leçons à tirer de l'expérience d'autres pays

**Les services postaux déréglementés ont connu une détérioration de leurs relations de travail, un déclin de leur service et une augmentation du tarif postal de base.**

**Allemagne :** Les médias indiquent que la poste allemande (Deutsche Post) souhaite se départir, d'ici 2011, des 750 comptoirs de vente au détail qu'elle exploite encore, soulignant au passage que ceux-ci pourraient être repris par des entreprises privées.

**Royaume-Uni :** La Royal Mail a été entièrement déréglementée en 2006. Depuis, elle a encouru des pertes financières pour la première fois en plus de 160 ans d'existence. Deux ans avant sa déréglementation, elle avait réalisé des bénéfices de plus de 50 millions de livres sterling. La Royal Mail encaisse maintenant des pertes sur toute la poste-lettres de première et de deuxième classe. En 2007 et au début de 2008, ses employées et employés ont déclenché un certain nombre de grèves dans le but de conserver leurs droits.

**Suède :** Entre 1993 et 2005, la poste suédoise a supprimé plus de 16 000 emplois et la proportion d'emplois à plein temps a diminué. En revanche, le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté. En ce qui concerne la poste-lettres, le tarif du service de livraison le lendemain, à l'intérieur du pays, s'est accru de 90 %. Une partie de cette augmentation était attribuable à l'imposition d'une taxe fédérale. Cette hausse s'est produite à une période où l'inflation atteignait 14 %.

**Nouvelle-Zélande :** Après la déréglementation du service postal public, les travailleurs et travailleuses des postes de la Nouvelle-Zélande ont vu leur salaire perdre du terrain par rapport à celui des autres travailleurs et travailleuses. En effet, entre 1997 et 2005, leur salaire a augmenté de 18,9 %, tandis que le salaire moyen dans le pays a augmenté de 28,3 %.

# Le mandat actuel de Postes Canada

Depuis son adoption à l'unanimité par le Parlement en 1981, la *Loi sur Société canadienne des postes* a fait l'objet de certaines modifications qui n'ont toutefois pas changé de façon significative son esprit ni son mandat.

Rédigé de manière à établir un équilibre harmonieux entre les intérêts des travailleurs et travailleuses des postes, des utilisateurs de la poste, de la population et des concurrents de Postes Canada, le projet de loi C-42 tentait de tenir compte des pressions économiques auxquelles Postes Canada ferait face en tant qu'institution permettant à l'ensemble de la population du Canada de garder contact avec le reste du pays.

De plus, ce projet de loi reconnaissait le désir de la population de voir des améliorations substantielles apportées aux services et au rendement de Postes Canada ainsi que la réalité voulant que les forces du marché seraient incapables de fournir des services adéquats et abordables aux régions rurales et isolées du pays.

## Conditions du mandat

Conformément à son mandat, Postes Canada est tenue de respecter certaines conditions fondamentales :

- Être de propriété publique
- Détenir le privilège exclusif sur la poste-lettres courante
- Autofinancer ses activités d'exploitation
- Assurer l'essentiel des services postaux habituels
- Fixer les tarifs postaux
- Étendre les communications électroniques

Bien que certains représentants du milieu des affaires ainsi que des politiciens conservateurs aient demandé la privatisation de Postes Canada, leur demande n'a pas été retenue lors des débats et des audiences qui ont précédé l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne des postes*. En fait, toutes les parties se sont entendues pour dire que **Postes Canada devrait être de propriété publique.**

La partie 5 de la *Loi* prévoit que « Postes Canada met en œuvre le programme de symbolisation fédérale » parce qu'un service postal public tient compte des intérêts de la population en matière de tarifs postaux et de services et qu'il est nécessaire pour Postes Canada et son vaste réseau de bureaux de postes de conserver le rôle précieux joué en matière de mise en œuvre de politiques gouvernementales censées être dans l'intérêt public.

La *Loi* veille aussi, sous réserve d'un certain nombre d'exceptions, à ce que **Postes Canada conserve le privilège exclusif** ou monopole de la poste-lettre standard. D'autres types d'envoi de lettres sont proposés moyennant des frais équivalant à au moins trois fois le tarif postal d'une lettre de 50 grammes. Il existait un large consensus selon lequel cette mesure était nécessaire pour que Postes Canada puisse toucher des recettes de base lui permettant de fournir un service universel à toutes les régions du pays.

## Financement et service

La partie 5(2) de la *Loi* exige que **Postes Canada veille à l'autofinancement de son exploitation.** Selon le consensus obtenu en 1981, cette exigence signifiait tout simplement que les opérations de la société d'État, y compris ses investissements, se feraient sans l'aide financière du gouvernement. Cette exigence est confirmée par la référence dans la *Loi* à propos des tarifs postaux et des recettes censés « suffire à équilibrer les dépenses engagées » par la Société.

Les ressources garantissant son autonomie financière s'inscrivent dans le contexte selon lequel **Postes Canada assure l'essentiel du service postal.** De plus, Postes Canada doit agir ainsi tout en veillant « à l'autofinancement de son exploitation dans des conditions de normes de service adaptées aux besoins de la population du Canada et comparables pour des collectivités de même importance ». Lors de l'adoption de la *Loi*, en 1981, le but de cette obligation était clair et portait sur le maintien des petits bureaux de

poste et l'expansion des services courants aux nouvelles collectivités dont la population avait atteint une taille appropriée.

La *Loi* fournit aussi des directives en matière de **réglementation des tarifs postaux.**

La partie 5(2) a) de la *Loi*, qui traite de l'avenir de Postes Canada et de l'importance de **fournir de nouveaux services de communication** pour faire contrepoids au déclin enregistré dans les volumes de poste-lettres, demande à la société d'État de « [tenir] compte de l'opportunité d'adapter, qualitativement et quantitativement, ses prestations et ses produits à l'évolution de la technologie des communications ».

## Pourquoi le STTP s'oppose-t-il à la concurrence postale?

Les membres du STTP ont la possibilité de choisir entre différentes compagnies de téléphone, différentes banques et différents supermarchés. Nous ne faisons pas valoir que seule la banque ABC, par exemple, devrait desservir tout le monde.

Si le STTP soutient la concurrence dans ces secteurs d'activités, pourquoi est-il aussi fortement opposé à la concurrence en ce qui concerne les services postaux?

Parce que l'ouverture à la concurrence des services postaux d'autres pays a entraîné un déclin des services, une augmentation des tarifs postaux, une diminution des salaires et une détérioration des conditions de travail.

### La concurrence entraîne un déclin des services

Le service postal britannique a récemment été ouvert à la concurrence. Une étude indépendante portant sur les services postaux au Royaume-Uni indique que ce type de concurrence n'a apporté aucun avantage significatif aux petites entreprises et aux particuliers.

Une étude américaine sur la déréglementation et l'ouverture à la concurrence du marché de l'approvisionnement en électricité a révélé une diminution du service et une augmentation des tarifs dans les secteurs visés par la déréglementation.

Postes Canada est tenue d'assurer un service universel. Cela signifie qu'elle doit livrer le courrier partout au pays et veiller à ce que ses services soient abordables pour les gens de toutes les couches socio-économiques. La concurrence menace la capacité de Postes Canada d'assurer un service universel.

### La concurrence s'empare des secteurs les plus profitables

Postes Canada est structurée de manière à ce que les revenus provenant des services offerts aux régions densément peuplées servent à financer les services offerts aux régions à faible densité démographique.

La concurrence mettra fin à ce système. Les entreprises privées s'empareront des secteurs les plus profitables et laisseront le reste au service postal public. Postes Canada ne pourra plus compter sur des revenus suffisants pour veiller à ce que les populations des petites collectivités et des régions rurales bénéficient d'un service postal adéquat.

### La concurrence a une incidence sur la sécurité du courrier

Le Congrès américain a récemment convenu que la sécurité du courrier serait sérieusement compromise au sein d'un marché déréglementé où, dans chaque région, le plus bas soumissionnaire se verrait confié la livraison du courrier. L'usurpation d'identité est déjà un problème important. La concurrence ne fera qu'aggraver cette situation.

### La concurrence entraîne une baisse des salaires et une détérioration des conditions de travail

Partout dans le monde, les travailleuses et travailleurs mentionnent qu'après l'ouverture à la concurrence des

services publics dont ils assuraient la prestation, leurs salaires et conditions de travail se sont détériorés.

La concurrence menace aussi nos régimes de retraite. Le fonds de pension des travailleurs et travailleuses des postes du Royaume-Uni a enregistré de lourds déficits après le début de la concurrence dans le secteur des postes.

Lorsque vous entendez des gens parler de l'ouverture de Postes Canada à la concurrence, n'oubliez pas que ce qu'ils disent vraiment, c'est qu'ils veulent que leurs amis du monde des affaires réalisent des profits et que le reste de la population paie la note

## Robert Campbell à la tête de l'Examen stratégique

Robert Campbell, président du comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, fait figure d'autorité au Canada en matière de service postal public. Il a écrit deux ouvrages majeurs sur le sujet : *The Politics of the Post* (1994) et *The Politics of postal Transformation* (2002). Il a aussi écrit de nombreux articles et présenté un grand nombre de communications sur la poste. Il a été consultant dans le cadre de plusieurs études, dont celle sur l'avenir du service postal des États-Unis, celle sur la réforme de la loi sur le service postal des États-Unis (*U.S. Postal Act*) ainsi que l'étude commandée par le gouvernement du Canada sur la poursuite intentée par UPS dans le cadre de l'ALÉNA.

Robert Campbell a consacré une grande partie de sa carrière à l'enseignement universitaire. Il a enseigné à l'université Trent, où il a été doyen de la faculté des arts et des sciences de 1980 à 2000. Il a ensuite été le premier doyen de la faculté des arts de l'université Wilfrid Laurier. Depuis 2006, il est président et recteur de l'université Mount Allison.

Le Syndicat a exprimé son inquiétude quant à la nomination de Robert Campbell à la présidence du comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes en raison de ses précédents écrits où il affirme que la déréglementation du service postal public est nécessaire pour accroître la productivité et améliorer le service. Dans un article publié en 2002 dans la revue *Policy Options Magazine*, il affirme que « [traduction] Le service postal du Canada devrait faire l'objet d'une libéralisation et d'une déréglementation. La libéralisation devrait remplacer peu à peu le privilège exclusif. Toute mesure de protection transitoire doit être justifiée par des études quantitatives précises des subventions implicites destinées au maintien du service universel. Un engagement en matière de libéralisation sera la preuve de la volonté du gouvernement d'accroître la capacité concurrentielle du service postal ». Selon Robert Campbell, en échange de la perte du monopole, le service postal devrait pouvoir investir dans de nouvelles activités lucratives tout en bénéficiant de la même liberté que celle dont jouit tout organisme du secteur privé.

Le comité consultatif de l'Examen stratégique compte deux autres membres : Nicole Beaudoin, actuelle présidente-directrice générale du Réseau des femmes d'affaires du Québec Inc. et du Centre d'entrepreneuriat féminin du Québec, et Daniel Bader, qui a occupé plusieurs postes de haut fonctionnaire au sein de différents gouvernements conservateurs de l'Alberta.

# Vision du STTP d'un service postal public et universel

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes déposera un mémoire auprès du Comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes dans lequel il exposera sa vision du service postal public universel.

Le STTP estime que le service postal public doit :

- demeurer une entreprise publique, tenue de rendre des comptes à la population et au parlement;
- respecter son mandat en matière de service public;
- conserver son privilège exclusif sur la poste-lettres;
- fournir un service de livraison à domicile en milieu urbain;
- fournir un service de livraison en milieu rural;
- livrer les envois sans adresse;

- proposer des services novateurs de messageries et d'expédition de colis aux petites entreprises;
- mettre sur pied de nouveaux produits et services;
- permettre de conserver les emplois dans les collectivités;
- conserver les bureaux de poste situés dans les collectivités rurales et urbaines;
- maximiser le volume de travail effectué « à l'interne » et réduire le plus possible le travail effectué par des sous-traitants;
- fournir à ses employés et employées des emplois sécuritaires, syndiqués et bien rémunérés, ainsi que de bonnes conditions de travail;
- veiller à ce que les travailleurs et travailleuses et la population obtiennent une part des avantages découlant des changements technologiques;

- maximiser les pratiques de travail sans danger pour l'environnement;
- investir ses profits et dividendes dans les services, les mesures de santé et de sécurité, les bons emplois et les programmes d'intérêt public.

Bref, nous sommes d'avis que le service postal public et universel doit fournir un service de qualité, et abordable à l'ensemble de la population, peu importe où habitent les gens, et rendre des comptes à la population et au parlement. Il s'agit d'une définition très différente de celle que préconisent le gouvernement fédéral et Postes Canada.

Pour obtenir un exemplaire du document intitulé *Notre vision du service postal*, ainsi que des renseignements supplémentaires sur le sujet, consultez le site Web suivant : [www.servicepostalpublic.ca](http://www.servicepostalpublic.ca). Pour obtenir un exemplaire du document par la poste, téléphonez au 613-236-7238.



## Hé! Harper, touche pas au service postal public.

## Examens précédents de la Société canadienne des postes

Depuis son établissement à titre de société d'État fédérale en 1981, Postes Canada a fait l'objet de trois examens qui ont porté sur son mandat et ses opérations postales.

### Le comité d'examen du mandat de 1985

En 1985, le gouvernement fédéral nomme un comité de cinq personnes pour examiner le mandat et la productivité de Postes Canada. Alan Marchment, président de Guaranty Trust Co., préside le comité.

**Services :** En ce qui a trait à la livraison par factrices et facteurs, le comité recommande que les collectivités qui ne bénéficient pas de la livraison à domicile puissent choisir entre la livraison quotidienne à une boîte postale communautaire ou la livraison un jour sur deux à leur porte. Le comité propose aussi que Postes Canada continue de sous-traiter ses opérations de vente au détail et qu'elle envisage de confier à la sous-traitance une part accrue de ses opérations. En ce qui concerne la livraison des colis, le comité recommande que Postes Canada ne puise investir dans le service de livraison des colis des sommes dont le remboursement s'étalerait sur plus de trois ans. La mise en œuvre de cette recommandation par le gouvernement amène Postes Canada à annuler ses projets qui visaient à grandement étendre ses services de livraison de colis.

**Relations de travail :** Le comité recommande que des mesures soient prises pour regrouper les syndicats représentant les employées et employés de Postes Canada. Il propose aussi que Postes Canada consulte les syndicats pour réduire l'absentéisme et éliminer les clauses des conventions collectives qui entravent l'efficacité opérationnelle. En ce qui concerne les effectifs, le comité recommande un recours accru aux employées et employés à temps partiel et aux travailleuses et travailleurs temporaires.

**Déréglementation :** Dans son rapport, le comité chargé de l'examen souligne l'incidence négative qu'aurait la déréglementation sur les employées et employés, sur la population et sur Postes Canada. Il fait la constatation suivante : « Si l'on veut que la Société survive et continue d'assurer un service universel à des tarifs uniformes, le privilège exclusif doit absolument être maintenu ». Le comité soutient aussi que : « L'abolition du privilège exclusif permettrait aux concurrents du secteur privé d'offrir des services encore plus concurrentiels qui feraient baisser les revenus de base de la Société. Ceci aurait pour effet de réduire sensiblement

les activités de la Société, aurait de sérieuses répercussions sur l'effectif et amènerait encore plus de gens à s'en remettre au secteur privé pour acheminer les biens et l'information. » Le comité recommande que le privilège exclusif soit maintenu durant cinq ans et qu'il soit par la suite prolongé, à la condition que Postes Canada puisse « prouver qu'elle fournit un service fiable, efficace et qu'elle atteint le seuil de rentabilité. » Le comité propose aussi que le privilège exclusif soit annulé durant une grève ou un lock-out. Il recommande de plus l'établissement d'un organisme de réglementation semblable à ceux qui sont en place aux États-Unis et en Australie.

### Le Comité de réexamen du service postal de 1989

En 1989, le gouvernement fédéral crée un comité national permanent et indépendant, le Comité de réexamen du service postal (CRSP), chargé d'examiner les projets de la Société canadienne des postes en matière de tarifs et de services. Le gouvernement prend cette mesure en réponse à la recommandation du comité d'examen de 1985 visant l'établissement d'un organisme de réglementation. En 1989, le Comité tient des audiences dans sept villes pour solliciter l'opinion de la population sur les services postaux.

**Services :** Le rapport du Comité d'examen reproche à Postes Canada de réaliser des « gains en efficacité » aux dépens des services offerts à la population. Plus précisément, le Comité reproche à Postes Canada sa décision d'installer des boîtes postales communautaires pour desservir les nouveaux points de remise au lieu de leur offrir le service de livraison à domicile. Le Comité se penche aussi sur le programme de « réorganisation du service postal en milieu rural » de la Société, qui s'est traduit par la fermeture de bureaux de poste et l'ouverture de comptoirs franchisés du secteur privé. Il constate que la « réorganisation du service postal a eu un effet négatif sur les clients du pays. » Dans son rapport, le Comité demande à Postes Canada de concilier ses objectifs. Il souligne que le « privilège exclusif » accordé à Postes Canada comporte l'obligation de fournir des services au public en général et non pas seulement à ses gros clients du secteur privé. Après la publication du rapport, le gouvernement dissout le Comité.

### L'examen du mandat de la Société canadienne des postes de 1996

En 1996, le gouvernement fédéral met sur pied un comité d'examen chargé d'analyser les domaines d'activités de la

Société canadienne des postes et de passer en revue les fonctions qu'elle devrait être appelée à remplir à l'avenir. Le comité tient des consultations approfondies avec les parties intéressées et la population. Dans l'ensemble, 440 mémoires officiels sont reçus et 111 présentations ont lieu en 14 journées d'audiences publiques, sans compter celles faites par Postes Canada et le STTP.

**Services :** Tout comme le Comité de réexamen du service postal de 1989, le comité de 1996 recommande que Postes Canada accorde une importance accrue à l'amélioration des services postaux offerts à la population. En signalant l'importance des services postaux dans les régions rurales, le comité recommande que le gouvernement prolonge indéfiniment le moratoire sur les fermetures des bureaux de poste situés en milieu rural que les Libéraux ont mis en place en 1994 après leur victoire électorale. Il recommande aussi que la Société améliore les normes de livraison et abandonne l'usage des boîtes postales communautaires au profit du service de livraison à domicile, sous réserve de la disponibilité des ressources financières. Il recommande aussi que Postes Canada vende Purolator, mette fin à tous ses autres services de messageries et se retire du secteur du courrier publicitaire sans adresse.

**Relations de travail :** Le comité recommande que Postes Canada réduise ses coûts de main-d'œuvre et que le gouvernement intervienne au besoin dans le cadre des négociations collectives dans le but d'atteindre cet objectif.

**Déréglementation :** Le comité de l'examen du mandat de 1996 défend avec vigueur la nécessité de maintenir le « privilège exclusif » de Postes Canada. Il conclut que « l'écrémage » par les concurrents donnerait lieu à une forte hausse des tarifs postaux, à la fin du service universel et à la fragmentation du système national. Il soutient qu'il n'y a pas lieu de croire, compte tenu du tarif postal très peu élevé au Canada, que l'ouverture du marché à la concurrence entraînerait une baisse de la structure globale des tarifs. Le rapport du comité indique que, dans le cadre des réunions publiques, les partisans de la déréglementation et de la privatisation n'ont pas été en mesure d'expliquer clairement comment le Canadien moyen bénéficierait de leurs propositions. On y souligne ce qui suit : « Le retrait du privilège exclusif équivaldrait, en fait, à laisser le système canadien s'effondrer et s'écraser en morceaux, espérant que ceux-ci formeront un tout cohérent aussi bon sinon meilleur que le système actuel. » Le comité s'oppose à l'établissement d'un organisme de réglementation.

# Que pouvez-vous faire pour assurer la survie de Postes Canada?

L'Examen stratégique du gouvernement fédéral risque de modifier la nature même de Postes Canada. D'une part, on retrouve la vision de Stephen Harper d'un service postal déréglementé répondant aux besoins des citoyens riches et des grandes entreprises et, d'autre part, la vision du STTP d'un service postal public aidant les gens à communiquer, les collectivités à se développer et les entreprises à prospérer.

L'Examen stratégique pourrait bien déterminer quelle vision du service postal va l'emporter.

Le STTP est convaincu que sa vision de Postes Canada, soit celle d'une entreprise détenue par l'État assurant des services de qualité à des prix abordables, est celle que la grande majorité des Canadiens et Canadiennes appuient. Il faudra que l'ensemble des membres du STTP s'investissent dans la lutte pour que nous remportions la victoire.

Nous avons besoin de votre aide. Pour que notre vision prime, il faut que chaque membre du STTP la défende.

Voici ce que vous pouvez faire :

- Vous pouvez parler à vos amis, aux membres de votre famille et à vos voisins des risques de la déréglementation postale.
- Vous pouvez discuter de l'Examen stratégique avec vos compagnons et compagnes de travail. C'est un excellent sujet de conversation en milieu de travail et si votre superviseur vous entend, c'est tant mieux!
- Vous pouvez assister aux réunions de votre section locale et discuter des mesures qu'elle devrait prendre pour appuyer notre vision du service postal.
- Vous pouvez parler de l'Examen stratégique à votre députée ou député fédéral ou lui écrire (aucun timbre requis). Précisez-lui que le gouvernement ferait erreur s'il décidait de déréglementer Postes Canada.
- Vous pouvez participer à la campagne du STTP sur l'Examen stratégique.

Adresse de l'Examen stratégique

Examen stratégique de la Société canadienne des postes  
330, rue Sparks (HCCR)  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N5

Certains croient que nous ne serons pas en mesure de stopper Harper et ses acolytes. Le STTP n'est pas d'accord. Nous avons déjà réussi à faire changer les gens d'idée et nous pouvons le faire de nouveau.

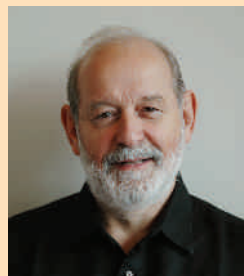
**Tout ce qu'il nous faut, c'est votre aide.**

Comme l'a si bien dit l'anthropologue américaine Margaret Mead : « [Traduction] Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et bienveillants puisse changer le monde. En fait, c'est la seule chose qui ne l'ait jamais changé. »

## Membres du Conseil exécutif national du STTP élus en 2008



**Gayle Bossenberry**  
1<sup>re</sup> Vice-présidente nationale



**Denis Lemelin**  
Président national



**George Kuehnbaum**  
Secrétaire-trésorier national



**Philippe Arbour**  
Dirigeant national des griefs



**Lynn Bue**  
2<sup>e</sup> Vice-présidente nationale



**George Floresco**  
3<sup>e</sup> Vice-président national



**Donald Lafleur**  
4<sup>e</sup> Vice-président national



**Jeff Callaghan**  
Directeur national  
Région de l'Atlantique



**Christian Martel**  
Directeur national  
Région du Québec



**Louis Langlois**  
Directeur national  
Région du Montréal métropolitain



**Mark Evard**  
Directeur national  
Région du centre



**Irwin Nanda**  
Directeur national  
Région du Toronto métropolitain



**Gerry Deveau**  
Directeur national  
Région de l'Ontario



**Gord Fisher**  
Directeur national  
Région des prairies



**John Bail**  
Directeur national  
Région du pacifique